



ANNULATION PERMIS



Formulaire de déclaration de risque



Ce formulaire a pour objet de nous renseigner sur le risque à auditer et éventuellement, à garantir.

Conformément à l'article 113-2 du Code des Assurances, les réponses apportées aux questions posées ci-après ainsi que les documents communiqués serviront de base à la prévention et analyse du risque et à l'établissement des termes et conditions de votre police d'assurance en cas d'acceptation. L'attention du PROPOSANT et/ou du signataire du présent formulaire est en conséquence attirée sur l'importance des déclarations qui vont suivre.

La signature du présent formulaire n'engage aucunement le souscripteur ou l'assureur à conclure ce contrat d'assurance

Proposant :

Nom de la société :

SIREN :

Adresse du siège social :

Adresse postale (si différente) :

Nom du responsable de projet :

Email :

Téléphone :

Description de votre projet :

Nom du projet :

Descriptif du projet :
(destination, nombre de lots,
etc.)

Adresse du projet :

Références cadastrales :

Surface de plancher à bâtir (SDP) – m2 :

Date de signature compromis de vente ou PUV : / /

Date de caducité compromis de vente ou PUV : / /

Date (prévisionnelle) de dépôt PC : / /

Date (prévisionnelle) de délivrance PC : / /

Sous quel règlement a été
obtenu le PC ? (PLU, RNU...) :

Un Certificat d'Urbanisme d'Information a-t-il été obtenu ? Oui Non

 Si oui, quelle est sa date limite de validité ? : / /

Le PLU fait-il l'objet de recours ? Oui Non

Le PLU a-t-il été annulé ? Oui Non

Existe-t-il un cahier des charges de lotissement ? Oui Non

Coût de l'acquisition foncière € HT TTC
Dont :

 • Prix d'achat terrain € HT TTC

 • Droits de mutation € HT TTC

CA prévisionnel des ventes

€ TTC

Architecte responsable du projet

Email et téléphone de l'Architecte

Existe-t-il des recours en annulation ou en suspension
contre le permis ?

Oui

Non

Si oui, s'agit-il de recours :

Contentieux

Gracieux

Description de vos besoins et objectifs

Merci d'identifier vos besoins dans la liste ci-dessous :

Acquérir le foncier rapidement

Garantir le prix d'achat de mon foncier

Sécuriser le financement bancaire

Rassurer et sécuriser mes acquéreurs VEFA

Commercialiser sereinement mon opération

Signer les ventes VEFA malgré la formation de recours

Débuter/poursuivre les travaux malgré les recours

Assurer mon stock avant livraison

Autres besoins et objectifs :

- Saisie avant recours

GPC Foncier : souscription dans les 15 jours calendaires suivant la délivrance du permis de construire (ou la réception des deux rapports finaux d'éligibilité GPC). Sous réserve d'une saisie acceptée par le gestionnaire et d'un règlement complet des frais d'analyse et de prévention de risques, avant la formation du recours gracieux ou contentieux sollicitant l'annulation du permis de construire.

GPC Acquéreur/Promoteur : souscription dans les 15 jours calendaires suivant la délivrance du permis de construire (ou la réception des deux rapports finaux d'éligibilité GPC). Sous réserve d'une saisie acceptée par le gestionnaire et d'un règlement complet des frais d'analyse et de prévention de risques, avant la formation du recours gracieux ou contentieux sollicitant l'annulation du permis de construire.

- Saisie post-recours

GPC Foncier : souscription après la formation d'un recours visant à l'annulation ou la suspension du permis de construire

GPC Acquéreur/Promoteur : souscription après la formation d'un recours visant à l'annulation ou la suspension du permis de construire

Préambule

La délivrance d'une GPC suppose la tenue obligatoire d'un double audit du dossier de demande de permis de construire.

L'audit doit débuter au plus tard le jour du dépôt de la demande de permis de construire en mairie (sauf en cas d'étude post-recours).

La liste des pièces à fournir pour l'audit sera transmise au PROPOSANT après validation de la proposition d'analyse et de prévention de risques. Il est conseillé au PROPOSANT de transmettre une copie de cette liste à l'architecte du projet et de s'assurer, auprès de ce dernier, de la complétude et l'exactitude des documents adressés.

Réalisation de l'audit

L'audit est réalisé à partir des documents transmis par le PROPOSANT. Le gestionnaire et les auditeurs peuvent, pendant le cours de l'audit, demander au PROPOSANT et/ou à son architecte des renseignements complémentaires. Le PROPOSANT et/ou à son architecte doivent répondre avec diligence aux sollicitations du gestionnaire et des auditeurs. La durée de la phase d'analyse et de prévention de risques est de 3 mois minimum.

Pièces nécessaires à l'étude du risque

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso de la personne physique représentant la personne morale/le PROPOSANT
- Un extrait KBis de moins de 3 mois du PROPOSANT.

Déclaration du risque

Conformément à l'article 113-2 du code des assurances, le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité. Il reconnaît avoir été informé que toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque, est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour fausse déclaration intentionnelle ou inexacte) et L.113-9 du code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'inexactitude ou fausse déclaration).

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 05 2018 et à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 06 01 1978 modifiée, les données personnelles transmises via ce formulaire, et celles que vous pourriez ultérieurement nous transmettre, sont nécessaires à la prise en compte de votre affiliation, à la gestion ou à l'exécution de votre contrat d'assurance.

Les données personnelles communiquées sont destinées à ces entités et pourront être communiquées pour les mêmes finalités aux organismes institutionnels, partenaires, intermédiaires, assureurs, réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Ces informations pourront aussi être utilisées et communiquées à des tiers autorisés en vertu de l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire aux besoins de traitement. Vous disposez sur celles-ci d'un droit d'accès, d'information, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité, sur simple courrier adressé au Service Conformité de l'entité indiquée ci-dessus, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus accompagnés d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Retrouvez la politique complète des protections des données personnelles sur la page mentions légales du site internet mentionné ci-dessus.

Le PROPOSANT déclare être informé de la nécessité de soumettre à l'audit un dossier complet et exact.

Date : / /

Le Proposant

Nom et fonction

LE PROPOSANT
(Cachet et signature)

Vous consentez à l'utilisation de toutes les données que vous nous communiquez en lien avec votre proposition d'assurance ou contrat d'assurance en résultant, exclusivement par Weezus, son groupe de sociétés et/ou ses courtiers ou prestataires de services tiers (collectivement désignés « destinataires des données ») dans le cadre de l'exécution de leurs obligations et de la prestation de services accessoires en votre faveur. Notre déclaration de confidentialité intégrale, qui décrit les obligations auxquelles nous sommes soumis, est accessible en ligne sur notre site weezus.eu